



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2003

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 11 mars 2003

Affichage : 11 mars 2003

Présents : MM. AUBRY P., BARGOT J.-M., Mme ESSERT S., M. GAGNEPAIN C.,
Mlle GROSPERRIN A., MM HENRY P., LACHAT J., Mme LAURENÇOT
R.-N., MM. MARTIN R., MEREDÉZ J., Mme MOUTARLIER M., MM
RIZZON D., ROBERT M., ROY. J., SARRAZIN P., Mme SATORI M.-A.,
MM. TAILLARD J.-P., TUPIN J.-P.

Absents représentés : Mme DE SEDE D., représentée par Mlle GROSPERRIN A.

secrétaire de séance : Mme LAURENÇOT R.-N.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR

I. FINANCES ET CONVENTIONS

I.1 – Comptes Administratifs 2002

Le Maire présente les résultats des quatre comptes administratifs : budget communal, budget eau, budget assainissement et budget CCAS.

Ces comptes font apparaître les résultats suivants :

- Compte Administratif communal : excédent de 386.853 €uros
Travaux engagés en 2002 et payés en 2003.
- Compte Administratif assainissement : déficit de 13.320 €uros
Encaissement de subventions 2002 reporté en 2003.
- Compte Administratif eau : excédent de 84.495 €uros
- Compte Administratif CCAS : excédent de 5.226 €uros

Sous la présidence de Jean MEREDÉZ, le Maire s'étant retiré du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les comptes administratifs 2002, après avoir constaté la conformité avec les comptes de gestion du Percepteur.

I.2 – Reports des résultats 2002 dans les budgets 2003

Les excédents et les déficits des différents comptes 2002 sont transférés, intégralement, au bénéfice des budgets primitifs 2003 suivant des modalités décrites dans le registre du Conseil Municipal.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

I.3 – Budget primitif communal, assainissement, eau, CCAS 2003

Une rapide analyse montre que la dette par habitant dans la commune s'est légèrement réduite depuis une dizaine d'années et que sa valeur est égale à la dette moyenne des communes de Franche-Comté de moins de 2000 habitants.

La « dotation globale de fonctionnement », attribuée par l'Etat à la Commune, évolue moins vite que le coût de la vie.

D'autre part, le Conseil Municipal entérine un budget prévisionnel communal sans emprunt, pour lequel l'enveloppe globale approximative des investissements ou des chantiers est chiffrée à 400.000 €uros.

Conformément aux obligations réglementaires, le Conseil Municipal a retenu, à l'unanimité, le tableau de ventilation des subventions aux organismes privés :

▪ CAUE	200 €
▪ Prévention Routière	50 €
▪ Amélioration logement	100 €
▪ Les Amis de Bellevaux	130 €
▪ Arbre de Noël des écoles	1700 €
▪ Classe découverte 2003	1800 €*
▪ Centre de Loisirs	1100 €*
▪ Association football	850 €
▪ Lutte contre le Cancer	100 €
▪ Emploi-jeune associatif	3000 €
▪ GT Fluvial	135 €
▪ Association « semons l'espoir »	120 €
▪ AFED	60 €
▪ AUDAB	320 €
▪ USAA – Tennis de Table	200 €
▪ APEAA – Atelier Musical	400 €
▪ SPA de Chalezeule	150 €
▪ Syndicat inter cantonal des bouilleurs de cru et récoltants de fruits	100 €

* : Sous réserve de :

- Présentation préalable d'un projet ;
- Fourniture d'un bilan comptable et de factures attestées.

Il apparaît que plusieurs dépenses de fonctionnement évoluent à la hausse : création d'un demi poste d'ATSEM au titre de la nouvelle école maternelle, évolution d'un poste d'emploi-jeune et glissement technicité-ancienneté de la masse salariale, auxquelles il faut ajouter les frais de fonctionnement du nouveau bâtiment de services et l'évolution constatée du coût de la vie d'environ 2,6 % à 3 %.

Dans un objectif de maintien de la marge d'autofinancement de la commune et en prenant en compte la réduction progressive de la dotation fournie par l'État, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajuster la fiscalité locale qui constitue la recette principale du budget communal.

En conséquence, décision est prise d'augmenter les taux de fiscalité locale d'environ 3 % :

- Taux taxe d'habitation 11,60 %
- Taux taxe foncière (bâti) 21,19 %
- Taux taxe foncière (non bâti) 21,91 %

Les autres budgets ont été établis, eux aussi, sans faire appel à l'emprunt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté les quatre budgets et les taux de fiscalité.

I.4 – Hangar communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à passer la commande du hangar communal qui sera implanté rue des Artisans.

I.5 – Fonds de Solidarité pour le Logement et Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté

Chaque année les services de l'État et du Département sollicitent la Commune en vue de collecter des ressources permettant d'alimenter d'une part, « le Fonds de Solidarité au Logement » et, d'autre part, « le Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté ».

Ces dispositifs d'aides sont destinés à favoriser pour l'un, l'accès et le maintien dans le logement des ménages en difficultés, pour l'autre, l'aide financière des familles qui éprouvent des difficultés de remboursement de leurs emprunts ayant permis l'acquisition de logements.

Proposition est prise, à l'unanimité, d'attribuer une participation de 0,60 € par habitant au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement, et de 0,30 € par habitant au titre du Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté.

I.6 – Convention avec la commune de Beure : restes à payer concernant les frais de scolarité

Une convention a été établie avec la Commune de Beure concernant les modalités de paiement des frais de scolarité non réglés dans le passé et restant dus par cette commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

I.7 – Convention avec la Ville de Besançon pour le financement de la sécurisation de l'AEP d'Avanne

Suite à une entrevue avec la Ville de Besançon, le 14 octobre 2002, il apparaît possible de sécuriser l'alimentation en eau de la Commune en cas d'arrêt de la Station de Chenecey-Buillon.

Après étude technique, le coût total du projet complet d'installation d'une pompe de refoulement au réservoir de Planoise s'élèverait à 9.800 €uros H.T..

Le Service des Eaux prenant en charge la main-d'œuvre (11.600 €uros H.T), il resterait, après répartition, une somme prévisionnelle de 4.674 €uros H.T. à la charge de la commune d'Avanne, le reste étant pris en charge par les communes de Rancenay, Busy et Chenecey-Buillon.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer à la sécurisation de l'AEP pour un montant de 4.674 €uros H.T. sous forme d'un versement à la Ville de Besançon.

I.8 – Renouvellement du contrat « assurance groupe » des personnels : engagement de la renégociation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate le Centre de Gestion pour renégocier le contrat d'assurance groupe des personnels (contrat qui arrive à échéance fin 2003).

I.9 – Subvention au bénéfice du Relais Parents Assistantes Maternelles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage, au coté de quinze autres communes du Canton, à verser une subvention pour l'année 2003 de 423 € affectée au fonctionnement du Relais Parents Assistantes Maternelles du canton de Boussières.

I.10 – Redevance d'occupation du domaine public par France-Télécom

La redevance annuelle d'occupation du domaine public routier due par France-Télécom s'élève pour l'année 2003 à 481,99 €.

Vote du Conseil Municipal, à l'unanimité.

II. ÉCOLES

II.1 – Évolutions vers une direction unique des écoles primaires et maternelles à la rentrée 2003

L'Inspection Académique a souhaité mettre en place une direction unique pour les écoles maternelles et primaires, pour autant que le Conseil d'École donne un avis favorable à cette opération.

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à l'issue de la réunion du conseil d'école, toutes les conditions ont été réunies pour que cette direction unique de l'école du village soit mise en place à l'automne 2003.

II.2 – Mise en service de la cantine scolaire : information

À la rentrée scolaire de mars, la nouvelle cantine a été mise en service pour les enfants scolarisés. Une clôture a été implantée par les employés communaux pour sécuriser l'accès au bâtiment. Le nombre d'enfants présents en cantine évolue très régulièrement : 65 enfants les jours précédents.

II.3 – Acquisition d'un « serveur informatique » pour l'école

Dans le cadre de l'opération intercommunale « Ordi-classe », le groupe scolaire d'Avanne va prochainement être équipé d'un serveur intranet qui permettra aux enfants et aux équipes d'enseignants :

- d'accéder à un panel de logiciels éducatifs spécifiques ;
- de communiquer avec les enfants des autres écoles inscrites dans le programme Ordi-classe ;
- de créer des pages internet personnelles, directement accessibles depuis n'importe quel ordinateur du réseau Ordi-classe.

Ce nouveau service, proposé par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, a pour objectif de mettre en place des collaborations plus fréquentes entre les équipes pédagogiques, en mutualisant les accès aux logiciels éducatifs et en donnant accès à des bases de données régulièrement mises à jour.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge les frais d'acquisition d'un serveur intranet :

- offre la mieux disante : société Essor Informatique, pour la somme de 920 €uros H.T.

III. DIVERS

III.1 – Mise à disposition de locaux et d'équipements pour le club informatique géré par l'APEAA : information

Faisant suite à un accord amiable conclu avec l'équipe paroissiale, la commune a repris possession de deux salles communales du bâtiment de la Cure. En conséquence, le club informatique, mis en route par l'APEAA, dispose donc de nouveaux locaux aménagés par la municipalité : reconstruction des réseaux électriques, tables, chaises, armoires, tableaux et mise à disposition d'un micro-ordinateur supplémentaire au bénéfice de l'association.

III.2 – Recrutement de deux jeunes cantonniers en juillet et août

En raison des congés d'été du personnel et du surcroît de travail, le Maire propose de recruter deux jeunes du village pendant la période de juillet et août 2003, afin de réaliser différents travaux intérieurs et extérieurs.

Vote du Conseil Municipal : 18 pour et 1 abstention.

III.3 – Salon du livre 2003

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la bibliothèque fonctionne grâce aux travaux de cinq bénévoles.

Le Maire propose que la Commune prenne en charge le billet de train collectif SNCF estimé à 325 €uros, pour les cinq bénévoles qui souhaitent visiter le salon du livre 2003 à Paris.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

III.4 – Information

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été nécessaire de remplacer le réfrigérateur de la salle polyvalente, au profit d'un matériel neuf.

Séance close à 21h45.

Le Maire,
Jean-Pierre TAILLARD.